

URPS DES CHIRUGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MERCREDI 14 JUIN 2023

Qui s'est déroulée à l'antenne des URPS Médecins
« Vallée des Vignes »
27, avenue d'Italie – 80090 AMIENS

Membres élus présents :

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr BLOQUET Grégory,
- Dr CALOONE Benoît,
- Dr COPPI Jean-Paul,
- Dr CORDET-DRON Marianne,
- Dr DROUET Julie,
- Dr LEMAN Christophe,
- Dr MERCIER Sylvia.

Le président ouvre la séance. Neuf membres sont présents, cinq sont représentés :

Le Dr Anne-Isabelle GALLANT absente, a donné pouvoir au Dr Christophe LEMAN ;

Le Dr Jean-Pierre HERLEM absent, a donné pouvoir au Dr Benoît CALOONE ;

Le Dr Aline PARIS absente, a donné pouvoir au Dr Sylvia MERCIER ;

Le Dr Lisa TRUONG absente, a donné pouvoir au Dr Thomas BALBI ;

Le Dr Laura WANGLIN-DEMOLIN absente, a donné pouvoir au Dr Jean-Paul COPPI ;

Le Dr Sophie BRASSART est excusée.

Madame Charlotte MOREELS, coordonnatrice de projets de l'URPS, est invitée aux débats.

Madame Sabrina PECHON, référente administrative de l'URPS, est invitée aux débats.

Madame Axelle VAN LAETHEM, chargée de mission de l'URPS, est invitée aux débats.

Monsieur Philippe BONDU, expert-comptable de Fideca, est invité pour présenter les comptes.

Monsieur CARTENI, Commissaire aux comptes est invité pour présenter le rapport de l'exercice au 31/12/2022.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

1. Approbation du PV de l'AG du 8 décembre 2022 (Vote) (ANNEXE n°1)

Aucune remarque n'est apportée sur le PV de l'AG du 8 décembre 2022.

Vote pour l'adoption du PV de l'AG du 9 décembre 2021

Pour : 14

Le PV est adopté à l'unanimité des présents.

2. Bilan financier (activités et trésorerie) pour l'exercice 2022 (ANNEXE N°2)

– Présentation des comptes

M. BONDU présente une lecture des comptes pour l'exercice 2022. Il rappelle que ces derniers ont été transmis aux membres de l'AG et au Commissaire aux Comptes.

Le bilan total au 31 décembre 2022 est de 1 783 851€ contre 1 723 130€ au 31 décembre 2021.

On retrouve notamment :

- Sur le bilan actif, on observe une diminution des autres créances concernant le stock des EPI, qui a fait l'objet d'un don en 2022.
- Sur le bilan passif, une différence sur les fonds dédiés relatif au projet « Régulation urgences dentaires, article 51 ». Au titre de 2022, le montant de la subvention prévue allouée par l'ARS s'élève à 79 120€. A la date du 31 décembre 2022, le montant des dépenses engagées par l'URPS pour ce projet est de 38 166€. La différence de 40 953€ a été comptabilisée au 31 décembre 2022 au compte « Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ».

Le compte de résultat affiche un total produit de 732 752€ et un total de charge de 742 546€, dégageant ainsi un résultat déficitaire de -9 794€ au 31 décembre 2022.

Si on compare le réalisé et le prévisionnel, on observe 3 lignes qui diffèrent. Cela correspond à la différence entre le montant qui avait été budgété dans le prévisionnel et ce qui a été perçu. Ces écarts concernent le projet « Régulation urgences dentaires, article 51 », la subvention ACOSS et les défraiements des professionnels de santé.

Avant de passer au point suivant, le Dr BALBI demande s'il y a des questions concernant la présentation des comptes.

- ➔ Le Dr CALOONE, qui représente le Dr HERLEM informe que ce dernier a posé des questions au Dr BALBI, dans un mail qui a été envoyé le 13 juin à une heure tardive. Il en fait la lecture. Les réponses sont

apportées au fur à et mesure.

Question 1 : Le montant des indemnités pour les 4 membres du bureau s'élève à 100 810E en 2022 soit près de 365 vacations de 3H. Je souhaite connaître les dates et l'objet de chacune d'entre elle.

Réponse : En réponse à cette question redondante, le Dr BALBI renvoie à la lecture du rapport du commissaire aux comptes où sont présents tous ces éléments.

Question 2 : Subvention ARS : 79 120E. Quelles en sont les destinations précises, à part la formation des Confrères Régulateurs 59+80?

Réponse : Le projet « Régulation urgences dentaires, article 51 » répond à un cahier des charges national sur l'expérimentation. Les 79 120€ sont ainsi répartis : 61 320€ pour la formation, 9600€ pour le SI, 8200€ pour l'ingénierie du projet.

Question 3 : Comment peut-on justifier de dépenser près de 512 000E auprès des confrères de base (ignorant le plus souvent l'URPS) quasiment toute la subvention reçue par l'URPS en 2022 avec un résultat positif de seulement de 9 794E !!! A part peut-être le poids de l'administratif, très conséquent pour l'URPS HdF

Réponse : Le Dr BALBI invite le Dr HERLEM à lire le rapport des comptes.

Le Dr BISERTE évoque le contrôle de la Cour des comptes auprès des URPS en France et l'utilité de dépenser à bon escient la totalité de la cotisation afin que cette dernière ne soit pas diminuée.

Question 4 : Comment justifier près de 307 350E de dépréciation (cad : perte pure et simple) pour les masques FFP2. Alors qu'en juin 2020, Régis MERESSE et moi-même avons proposé de les donner aux confrères, en grand besoin !!! A cette époque particulière, même l'Etat s'est "assis" sur beaucoup de règles !

Réponse : Le don des masques FFP2 a fait l'objet d'un vote en AG.

Question 4 : Encore une étude commanditée sur la démographie (Edito du dernier bulletin de l'URPS, reçue ce 13/6) après le fiasco de la précédente étude, abandonnée pour incompétence du prestataire. Combien d'argent mis sur la table ?

Réponse : Le Dr BALBI ne conçoit pas la précédente étude comme un fiasco. Toutes les études n'aboutissent pas à un résultat. Par ailleurs, il souligne que le choix du prestataire a été fait en AG. A défaut de l'INSEE, nous avons tous choisi l'OR2S, une entité régionale, qui nous semblait compétente.

Le zonage des chirurgiens-dentistes est attendu depuis 2013. L'URPS a pris les devants afin de proposer des indicateurs pertinents et des axes d'amélioration *qui aideront également* dans les négociations conventionnelles qui se déroulent actuellement.

Question 5 : En CPD (Commission Paritaire départementale du Je 8/12/2022), ont été actés la surveillance et le contrôle des actes effectués par les Centres Dentaires. Rectification faite et action réalisée !!

Réponse : La question n'est pas comprise. Néanmoins, à ce sujet, bien avant la loi Khattabi, les élus évoquent la création d'une cellule de signalement mise en place par l'ARS à notre initiative.

– Rapport de la commission de contrôle (Vote)

Cette commission de contrôle est représentée par le Dr DROUET.

Plusieurs points ont été contrôlés :

Bilan Actif :

Les immobilisations incorporelles de 14100€ correspondent à l'achat d'un logiciel en 2018 pour le site internet, qui est aujourd'hui amorti. Il ne sortira des immobilisations que quand il ne sera plus actif.

On note la disparition des EPI du bilan des actifs, qui ont été donnés à des associations.

Les immobilisations financières sont équivalentes d'une année à l'autre.

Bilan Passif :

On note une augmentation des dettes fournisseurs entre 2022 et 2023. En effet, un grand nombre de factures au titre de 2022 ont été reçues après le 31/12/2022 et payées en 2023 (+ 24 873 €) et notamment le solde de l'étude zonage pour 14 014 €.

Il y a une augmentation des charges sociales correspondant à l'augmentation du nombre de salariés.

Un montant de 38166€ de dépenses ont été engagées sur les fonds de subvention ARS pour le projet de régulation des urgences dentaires avec le SAMU (convention de 2 ans) de 79120€. Ce montant a été utilisé par exemple dans la formation régulation SAMU, figurant dans le compte de résultat (Compte N° 618301)

Compte de résultat :

On note une augmentation des fournitures de bureau, mais celles-ci sont inférieures à 500€ (tableau liège, table de réunion...) Nous avons été interpellés par l'achat de Earpods, à ne pas confondre avec des Airpods, écouteurs micros utilisés dans le cadre des réunions par la coordinatrice et la chargée de missions.

Nous avons noté également des paiements avec la carte bancaire (Valencia) dont les montants ont été recredités le même jour.

- Mme MOREELS informe qu'à ce sujet, la carte bancaire de l'URPS avait été piratée d'où des dépenses frauduleuses qui ont été restituées.

Vote pour l'approbation du rapport de la commission de contrôle

Pour : 14

Le rapport de la commission de contrôle est adopté à l'unanimité des présents.

- Rapports du commissaire aux comptes (rapports sur les conventions réglementées et Rapport sur les comptes annuels) (Vote)

M. CARTENI rappelle ses fonctions auprès de l'URPS Chirugiens-dentistes HDF et propose de lire quelques passages du rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

- Rapport sur les comptes annuels :

Les comptes présentés ont été vérifiés par le commissaire aux comptes qui certifie que « *les comptes annuels sont en regard des règles et des principes comptables français réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations sur l'exercice écoulé ainsi que la situation du patrimoine à la fin de l'exercice* ». Il n'y a pas d'anomalie détectée au niveau du compte de résultat ni dans le bilan Actif et Passif.

- Rapport spécial sur les conventions réglementées :

M. CARTENI interroge l'ensemble des élus afin de savoir s'il doit lire quelques passages du rapport sur les conventions réglementées dans lequel est relaté tout ce qu'il s'est passé au cours de l'exercice 2022. Ce rapport ayant été communiqué aux élus au préalable, il n'est pas nécessaire à M. CARTENI d'en faire la lecture.

Vote pour le rapport du CAC

Pour : 14

Le rapport du commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité des présents.

→ Le Dr BALBI informe que 25 URPS toutes professions confondues font l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes. Afin de montrer à la Cour des comptes le bon fonctionnement d'une URPS, le Dr BALBI a fourni les comptes et le rapport d'activités de l'année 2021.

- Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2022 et du rapport Financier sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 (Vote)

→ Le Dr LEMAN explique la raison de son positionnement concernant le vote qui suit.

Vote pour l'approbation des comptes arrêtés au 31/12/2022 et du rapport Financier sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Pour : 8

Contre : 6 (Dr CALOONE- Dr HERLEM par procuration, Dr LEMAN- Dr GALLANT par procuration, Dr MERCIER – Dr PARIS par procuration)

Les rapports sont adoptés à la majorité

- Affectation du résultat (Vote)

Vote pour l'affectation du résultat

Pour : 14

Affectation adoptée à l'unanimité des présents

3. Rapport d'activités partiel

- Point et retour sur les formations et les projets

AFGSU 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

Ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région.

Recyclage (1 jour)

Ville	Nombre de sessions	Nombre de participants
AMIENS	1 session	10 CD – 2 AD
ARRAS	2 sessions	19 CD – 5 AD
BEAUVAIS	1 session	8 CD – 3 AD
LAON	1 session	9 CD
LILLE	2 sessions	20 CD – 1 AD
TOTAL	7 sessions	66 chirurgiens-dentistes et 11 assistantes dentaires

Formation initiale (3 jours)

Ville	Nombre de sessions	Nombre de participants
AMIENS	1 session	6 CD – 3 AD
ARRAS	2 sessions	6 CD – 4 AD
BEAUVAIS	2 sessions	3 CD – 9 AD
LAON	1 session	Annulée faute d'assez de participants
LILLE	2 sessions	18 CD – 4 AD
TOTAL	8 sessions	33 chirurgiens-dentistes et 20 assistantes dentaires

Voici les prochaines sessions du 2^e semestre 2023 :

SEMESTRE 2	AMIENS	ARRAS	BEAUVAIS	LAON	LILLE
Recyclage	12 octobre	28 septembre 19 octobre	12 octobre	19 octobre	19 octobre 14 décembre
Formation initiale	20 au 22 septembre	20 au 22 septembre 6 au 8 décembre	8 au 10 novembre	15 au 17 novembre	13 au 15 septembre 6 au 8 décembre

Troubles alimentaires pédiatriques

Ce projet est organisé en partenariat avec l'URPS Orthophonistes HDF, voici les soirées du 1^{er} semestre 2023 :

- 12 janvier, Lille, *60 participants*
- 21 mars, Dunkerque *19 participants*
- 4 avril, Lens-Béthune *7 inscrits*
- 16 mai, Cambrai *11 inscrits*
- 15 juin, Creil *9 inscrits*

En accord avec l'URPS Orthophonistes, nous avons décidé de l'annulation des soirées en dessous de 15 participants. Néanmoins, nous avons proposé la mise en place de soirée en visioconférence.

2^e semestre : 2 soirées en visioconférence, les 14 septembre et 3 octobre

Addictions

- En partenariat avec le référent régional, l'association Hauts-de-France Addictions, nous avons repris les formations pour l'accompagnement au sevrage tabagique. Il est toutefois difficile de mobiliser les chirurgiens-dentistes intéressés.
- Nous poursuivons également le projet tripartite en inter URPS avec Hauts-de-France Addictions et la FEMAS sur les territoires de Valenciennes et de Calais.

Violences faites aux soignants

Cette thématique concerne toutes les professions de santé. Néanmoins, toutes les URPS ne sont pas unanimes quant à la décision d'investir ce projet.

Pour rappel, une demande de financement avait été faite à l'ARS mais elle n'a pas abouti. Nous avons décidé de faire ce projet pour les chirurgiens-dentistes et leurs assistantes dentaires, d'autant plus que l'univers du dentaire est assez spécifique. L'actualité faisant, le président de l'URPS Pharmaciens nous a relancé. C'est

pourquoi, nous aimerions connaître l'avis de l'ensemble des élus de l'AG sur la mise en œuvre du projet : soit exclusivement par notre URPS sur fonds propre soit avec au moins 3 autres URPS HDF.

A ce jour, le projet est fait. Il ne reste plus qu'à définir les dates et trouver les salles.

Des éléments financiers sont donnés : les 2 journées ont été budgétisées à 20 000€ sans les indemnités. L'ensemble de l'AG est d'avis de faire le projet puisqu'il est prêt et de transmettre les contacts aux autres URPS qui souhaitent mettre en place ce projet.

Antibiorésistance

Nous avons un projet commun avec l'URPS Pharmaciens : la création de fiches de recommandations de bonnes pratiques entre le pharmacien et le chirurgien-dentiste.

Une demande de financement a été faite auprès de l'ARS. Ce projet s'articulera avec le projet national de l'Assurance Maladie.

Des réflexions autour de la création d'une ordonnance de non prescription sont en cours. Il est possible également selon l'avancement du projet que soient mises en place de soirées communes CD / pharmaciens.

Violences faites aux femmes

Poursuite des soirées inter URPS sur la thématique des violences faites aux femmes, violences conjugales, le 9 février à Cambrai (2CD présents) et le 15 juin à Saint Omer.

Etude sur le recours aux visites de contrôle

Début 2020, un premier atelier de codesign s'était déroulé dans l'enceinte de Humanité, le living lab de l'Université Catholique de Lille, en présence de 15 chirurgiens-dentistes. Nous allons reprendre les ateliers, le premier le 21 septembre où il y aura 6 praticiens + des usagers.

Etude de l'OR2S « Harmonisation des bilans de santé dans les HDF »

Nous avons été sollicités par l'OR2S pour mobiliser des praticiens sur le projet cité au-dessus et participer à des ateliers. 3 chirurgiens-dentistes vont nous représenter en juillet et en septembre (atelier mono pro et pluri pro) afin de faire l'état des lieux sur leur connaissance lié au bilan de santé.

Article 51 sur la régulation des urgences dentaires

La régulation a été mise en place dans le Nord et dans la Somme.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 23 juin.

Santé- environnement

Nous avons travaillé sur la thématique « Santé – Environnement » en participant au projet « Déchets et chimie, Moins c'est mieux » avec le Dr BARAS (recommandations sur la gestion des déchets en cabinet) et la mise en place d'un webinaire sur l'éco-responsabilité dans les cabinets.

Création d'un référentiel de formation MSU

C'est un partenariat avec la fac d'odontologie de Lille pour créer un référentiel de formation pour les maîtres de stage universitaire. Une réunion est prévue au mois d'août.

SELARL/SELAS

Nous travaillons à la mise en place d'une journée d'information sur les sociétés d'exercice, à destination des étudiants et des praticiens (novembre 2023)

« Parcours coordonné en santé bucco-dentaire en EHPAD »

Nous participons à ce comité de pilotage mis en place par l'ARS.

Articles de fond

Nous continuons le travail avec M. ORS dans le cadre d'articles de fond sur différents thèmes qui nous sont utiles pour la communication.

Etude « Diversités territoriales et inégalités d'accès aux soins »

Nous avons réalisé une étude avec M. Olivier LACOSTE, géographe de la santé.

- 5 propositions en sont ressorties :
 - Déléguer des actes aux assistant(e)s dentaires
 - Mettre en place un guichet unique afin de faciliter les installations de jeunes praticiens
 - Proposer aux étudiants un stage actif d'initiation à la vie professionnelle pour acquérir expérience et apprentissage de terrain
 - Susciter des vocations auprès des lycées originaires de territoires prioritaires
 - Assurer une prise en charge de proximité dans les hôpitaux des zones sous-dotées

Dans la continuité de ce projet, nous avons rencontré le principal du collège d'Audruicq dans le cadre des « cordées de la réussite » (présentation d'une initiative locale).

Retour sur la journée CPTS du 8 juin

A l'initiative de l'Union des Unions des URPS HDF s'est déroulée une journée consacrée aux CPTS.

5 chirurgiens-dentistes se sont inscrits.

Participation aux instances

Au cours de ce 1^{er} semestre, l'URPS a participé aux instances suivantes :

- Contrat Local de Santé

- Journée de concertation et bilan du PRS (projet régional de santé) et PRSE (plan régional de santé environnement)
- CODAMUPS-TS
- CESP
- Conseils de l'UFR3S
- CTS
- Handident
- Comité de pilotage ville-hôpital ONCO HDF (dispositif spécifique régional du cancer)

Point sur la communication

Nous avons réalisé notre bulletin d'information « Contact » n°6 et envoyé aux 2813 chirurgiens-dentistes libéraux de la région.

621 personnes se sont abonnées à notre page Facebook où nous relayons diverses informations et on peut noter que depuis le 1^{er} janvier, 19 annonces de praticiens ont été déposées sur le site de l'URPS.

Groupe de travail URPS

Un groupe de travail sur la thématique « médico-sociale » va se réunir le lundi 19 juin.

4. Date, heure et lieu de la prochaine assemblée générale

La prochaine AG est fixée le mercredi 13 décembre 2023 à 15h à Lille.

5. Questions diverses

Le Dr COPPI propose de renvoyer le tableau où sont répertoriés les projets avec leurs thématiques correspondantes afin que les élus puissent s'inscrire selon leur appétence et disponibilité.

Le Dr MERCIER demande si la liste ou les contacts pour adresser les patients susceptibles d'avoir un cancer VADS sont disponibles. Ce sujet avait été abordé lors de la dernière assemblée dans le point concernant le colloque Santé Oral et Addiction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire
Dr Jean-Paul COPPI



Le Président
Dr Thomas BALBI

